

qui ont composé la même Armée, & dont le sort a été si infortuné. Mais quel qu'ait été ce sort, le Roi a témoigné être entièrement satisfait de la conduite qu'a tenue le Maréchal de Belleisle tant dans *Prague*, qu'à la sortie de cette Ville, dans sa retraite, & pendant tout ce qui a ensuivi cet événement jusqu'à présent : Et pour que tout le monde soit convaincu que Sa Maj. est véritablement contente de ses services, comme de ceux du Chevalier de Belleisle son frere, elle a conféré à ce dernier le Gouvernement de *Charlemont* qui vaut douze mille livres, lorsqu'il prit congé d'elle au mois de Janvier pour aller rejoindre Mr. le Maréchal, qui étoit pour lors à *Amberg*. Le Chevalier de Belleisle étoit venu faire rapport au Roi de tout ce qui s'est passé en Bohême pendant & depuis le dernier siège de la Capitale de ce Royaume. Des affaires générales venons maintenant à quelques autres plus particulières.

III.

Création de
nouvelles
rentes viagères.

Il paroît un Edit du Roi pour l'établissement d'une Lotterie Royale & création de rentes, tant viagères qu'en forme de tontine, par lequel il est dit : « Que Sa Maj. ayant été informée que plusieurs de ses Sujets qui ont des fonds à placer, souhaitoient qu'il lui plût de faire quelque nouvelle création de tontine, ou de rentes viagères, Lotterie &c. Elle a ordonné d'en ouvrir une en son Trésor Royal, & d'en fixer le fonds à neuf millions de livres : Qu'Elle crée à cet effet 250. mille livres de rentes purement viagères & 315. mille livres de rentes viagères en forme de tontine, avec accroissement, assignées sur les droits d'Aides & Gabelles, & les cinq grosses Fermes : Que ces 315. mille livres en forme de Tontine, avec ac-